

Association Graines de Fermiers
Maison des associations
Place Garibaldi -06300 NICE
SIRET : 523 254 878 000 11

Contrat de parrainage

Pour nos animaux de grande taille

Entre :

L'association Graines de Fermiers

ET :

Mme, M.* :

Domicilié :

Tel :

Dans ce contrat, les animaux concernés sont de grandes tailles telles que les chèvres, les brebis ou les boucs.

M..... s'engage à parrainer
..... qui est un/une..... Une reconduction du parrainage peut être faite sur demande par mail.

Le parrain/la marraine fait un don à hauteur de ses moyens et a donc à sa disposition trois formules :

Parrainage à partir de 15 à 20 euros

Je m'engage a réglé auprès de Graines de fermiers la somme de Euros par mois pendant..... Mois. En échange de mon parrainage je reçois :

- des nouvelles de mon filleul tous les mois ainsi que sur les projets en cours et les évènements à venir
- une photo dédiée de l'animal.

Parrainage entre 20 et 25 euros

Je m'engage a réglé auprès de Graines de fermiers la somme de Euros par mois pendant..... Mois. En échange de mon parrainage je reçois :

- des nouvelles de mon filleul tous les mois ainsi que sur les projets en cours et les évènements à venir
- une photo dédiée de l'animal

- -10% sur les tarifs d'anniversaire
- 1 visite de la ferme par semestre pour une personne.

Parrainage de plus de 25 euros

Je m'engage à régler auprès de Graines de fermiers la somme de Euros par mois pendant..... Mois. En échange de mon parrainage je reçois :

- des nouvelles de mon filleul tous les mois ainsi que sur les projets en cours et les évènements à venir
- une photo dédiée de l'animal
- -15% sur les tarifs d'anniversaire
- une visite par semestre pour une personne
- un cadeau de graines de fermiers.

L'association s'engage à donner des nouvelles régulières de l'animal à son parrain et ce dernier peut visiter son protégé sur demande selon les disponibilités de l'association.

Ce montant permettra de prendre en charge tout ou partie des soins réguliers (alimentation, parage, soins vétérinaires classiques).

Le parrain/ la marraine est libre d'arrêter son parrainage à tout moment si sa situation ne le lui permet plus, mais s'engage à prévenir l'association le plus tôt possible dans ce cas.

Les avantages seront envoyés par Graines de Fermiers au parrain dans le délai d'un mois à compter du paiement du solde de sa facture.

Fait à Nice, le

En deux exemplaires originaux

L'Association Graines de fermiers :

Le parrain / la marraine :